

Atelier sur les changements climatiques

Mise en œuvre de l'Accord de Paris : des solutions fondées sur la nature pour faire face à l'urgence climatique

Lundi 20 avril 2020

14 h 30-17 h 30, salle 18, niveau -1, CICG

Note d'orientation

Contexte

"Les changements climatiques auxquels nous assistons aujourd'hui sont le fait de l'homme, un point c'est tout. À l'origine des changements climatiques se trouvent l'homme et ses activités. Il n'y a pas de doute à cela", a déclaré Hans-Otto Pörtner, co-Président du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à l'occasion de la dernière Réunion parlementaire organisée conjointement par l'UIP et le Parlement espagnol en marge de la 25^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) à Madrid (Espagne).

D'après les scientifiques, 2019 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée, et 2020 lui a déjà emboîté le pas en termes de records de chaleur. Depuis les années 80, chaque décennie a été plus chaude que la précédente. À ce rythme, la température moyenne de la planète devrait augmenter de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. De plus, l'année 2019, mais aussi toute la décennie écoulée, ont été marquées par un recul des glaciers, une élévation record du niveau de la mer, une augmentation de la température et de l'acidité des océans, et des phénomènes météorologiques extrêmes. L'effet combiné de l'ensemble de ces facteurs ont nui fortement à la santé et au bien-être des êtres humains et de leur environnement.

À la lumière de ce constat et tandis que l'Accord de Paris prend effet cette année, les parlements doivent impérativement réfléchir aux moyens de contribuer à la mise en œuvre d'une riposte politique ambitieuse à l'urgence climatique. Ils doivent notamment envisager des solutions pour inciter les pays à réduire suffisamment leurs émissions de gaz à effet de serre en relevant le niveau de leurs contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris.

Les parlementaires ont un rôle primordial à jouer dans ce contexte. Les contributions nationales devront être triplées si l'on veut maintenir la température mondiale moyenne à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et quintuplées si l'on veut maintenir cette hausse en dessous de 1,5 °C. De nombreux pays s'emploient à honorer les contributions qu'ils ont annoncées dans le cadre de l'Accord de Paris et se sont ainsi engagés à les revoir à la hausse. D'autres ont déjà mis à jour leurs contributions nationales initiales pour montrer qu'ils ont relevé leurs ambitions climatiques.

Cet atelier donnera des recommandations aux parlements pour qu'ils puissent contribuer efficacement à la révision des contributions nationales de leurs pays. Il visera avant tout à familiariser les participants avec les solutions fondées sur la nature, qui sont pour les pays un moyen accessible et abordable d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris. En tenant compte de ces solutions dans leurs contributions nationales, les pays peuvent contribuer à améliorer les moyens de subsistance, à réduire les inégalités, à garantir la sécurité alimentaire et hydrique pour tous, à renforcer la résilience, à réduire les risques de catastrophe et à optimiser la conservation de la biodiversité. Des études ont montré que les solutions fondées sur la nature pourraient générer plus d'un tiers des réductions peu coûteuses nécessaires d'ici 2050 pour maintenir le réchauffement de la planète au-dessous de 2 °C. Cependant, la plupart des pays n'ont jusqu'ici pas assez tiré parti des vastes possibilités offertes par ces solutions. Or, en exerçant leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle, les parlements peuvent contribuer pour beaucoup à faire changer les choses.

Objectifs généraux de l'atelier

- Informer les délégués des dernières connaissances et découvertes sur les changements climatiques et renforcer ainsi leur capacité à relever l'un des plus grands défis auxquels le monde actuel est confronté ;
- Donner aux délégués la possibilité de s'entretenir avec d'éminents scientifiques spécialistes des changements climatiques et d'autres experts renommés afin de mieux comprendre le phénomène du changement climatique ;
- Soutenir les délégués dans leurs efforts pour aider leurs pays respectifs à revoir leurs contributions nationales ou à en proposer de nouvelles plus ambitieuses, et ce en les familiarisant avec les solutions basées sur la nature, qui offrent des possibilités d'atténuation et d'adaptation faciles et peu coûteuses.

Programme et structure de l'atelier

Pour introduire la thématique, un expert renommé présentera le dernier bilan scientifique des changements climatiques, notamment leurs conséquences, les risques qu'ils pourraient engendrer, ainsi que des possibilités réalistes d'adaptation et d'atténuation.

Introduction (10 minutes, puis séance de questions-réponses) :

Des experts thématiques familiariseront ensuite les participants avec quatre solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques : 1) les zones de montagne ; 2) les zones marines et les zones côtières de faible altitude ; (3) les zones arides, les déserts et les oasis ; et 4) les forêts et les prairies¹ :

Pour compléter les exposés des experts, des parlements présenteront des exemples de mesures qu'ils ont prises en lien avec les quatre thèmes proposés.

Les participants se sépareront ensuite en quatre groupes en vue de prendre part à des tables rondes animées par les experts thématiques. Lors de ces tables rondes, les parlementaires approfondiront les quatre thèmes retenus, examineront des problèmes spécifiques en lien avec ces thèmes et proposeront des solutions à explorer.

Une séance plénière clôturera l'atelier. À cette occasion, les principales conclusions seront passées en revue et des recommandations et points à retenir seront formulés pour les participants. Le rapporteur de chaque table ronde présentera les exemples et les stratégies mis en avant par leur groupe pour aider les pays à revoir ou à renouveler leurs contributions nationales. Cette séance sera aussi une dernière occasion pour les participants de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

Le nombre de places étant limité, les délégués souhaitant participer à l'atelier sur les changements climatiques sont priés de s'inscrire dès que possible auprès du Secrétariat de l'UIP en envoyant un courriel à l'adresse climate@ipu.org, dans lequel ils préciseront également à quelle table ronde ils souhaiteraient participer (s'ils ont une préférence). La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2020.

¹ Voir annexe pour des informations détaillées sur les quatre tables rondes.

Informations sur les thèmes des quatre tables rondes

1) **Les zones de montagnes** abritent des paysages parmi les plus spectaculaires du monde ainsi qu'une incroyable diversité d'espèces et d'habitats. Les montagnes occupent près d'un quart de la surface de la Terre, et quelque 1,1 milliard de personnes habitent dans ces régions. On dit qu'elles sont les "châteaux d'eau du monde", car les bassins versants prenant leur source dans les montagnes approvisionnent plus de la moitié de l'humanité en eau douce. Il s'agit notamment de la région montagneuse de l'Hindou-Kouch-Himalaya et du plateau tibétain, qualifiée de "troisième pôle" de la planète. Certaines des plus grandes villes du monde, par exemple New York, Rio de Janeiro, Nairobi, Tokyo et Melbourne, dépendent de l'eau douce provenant des montagnes. Les montagnes sont importantes à plus d'un titre. Elles jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau tout en régulant le climat de la planète.

Les changements climatiques ont des effets irréversibles sur les écosystèmes de montagne et leur biodiversité. Ils réduisent les zones riches en biodiversité, sont à l'origine de l'extinction de certaines espèces et empêchent les montagnes de fournir des services essentiels pour les écosystèmes. Les zones de montagne se réchauffent plus rapidement que la plupart des autres surfaces de la planète, et leurs communautés isolées sont plus vulnérables face aux changements climatiques. Ces zones sont loin des grands pôles politiques et commerciaux, ont moins d'influence politique et économique et sont davantage exposées à l'insécurité alimentaire. Or, des écosystèmes en bonne santé augmentent la résilience des communautés isolées face aux changements climatiques, renforcent la sécurité alimentaire et offrent davantage de moyens de subsistance.

Les participants pourront se pencher sur les régions des Andes ou de l'Himalaya, ou sur l'écosystème du Mont Elgon, par exemple. Cette table ronde visera avant tout à élargir les connaissances des participants sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation adéquates dans les zones de montagne, pour être mieux à même de prendre des décisions et de légiférer dans ce domaine aux niveaux national, régional et mondial. L'accent sera mis sur le renforcement des contributions nationales des pays en vue d'augmenter la résilience des communautés montagnardes et des écosystèmes de montagne face aux changements climatiques.

2) **Les zones marines et les zones côtières de faible altitude** couvrent près de 72 pour cent de la surface de la planète. Plus de 600 millions de personnes vivent dans des zones côtières situées à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer, et environ 2,4 milliards de personnes vivent à moins de 100 kilomètres des côtes. Les océans sont indispensables pour tous les aspects du bien-être et des moyens de subsistance des êtres humains : ils assurent des services essentiels comme la régulation du climat et abritent une vaste biodiversité composée aussi bien de microbes que de mammifères marins. Le réchauffement des océans causé par les émissions de dioxyde de carbone provenant de l'activité humaine a un effet néfaste sur les organismes marins et sur les pêcheries, ce qui se répercute sur la production alimentaire et les populations. Ce réchauffement se poursuit au même rythme depuis 2005, ce qui vient confirmer les tendances sur plusieurs décennies que les études scientifiques ont mises en évidence.

Les océans et les ressources marines et côtières sont fondamentaux pour les personnes vivant dans des zones côtières. Celles-ci abritent en effet une diversité d'écosystèmes et d'habitats particulièrement riche et fournissent ainsi de nombreux biens et services essentiels pour les moyens de subsistance et le bien-être des êtres humains, comme la production alimentaire, des matières premières et des moyens de transport. De plus, les côtes constituent l'un des plus grands réservoirs de carbone de la planète. Sur les côtes, le dioxyde de carbone se convertit en biomasse 20 fois plus rapidement que dans tous les autres écosystèmes terrestres, y compris les forêts boréales et tropicales.

Or, les zones côtières sont particulièrement sensibles à certains phénomènes clés qui les concernent. L'élévation relative du niveau de la mer a toujours plus d'effets néfastes sur les zones côtières, tels que les submersions marines, les inondations et l'érosion des côtes. De même, l'acidification des océans et le réchauffement des eaux côtières continueront d'entraîner de lourdes conséquences pour les écosystèmes côtiers. La croissance de la population, le développement économique et l'urbanisation exposeront un plus grand nombre de personnes et de ressources aux risques côtiers et augmenteront l'impact qu'ont les êtres humains sur les écosystèmes côtiers.

Heureusement, à l'échelle mondiale, la protection des zones côtières contre l'augmentation des inondations et la perte de terres dues aux submersions et à l'érosion est un investissement rentable au vu des coûts sociaux et économiques qui seraient engendrés si ces mesures n'étaient pas prises. Aussi, cette table ronde visera avant tout à élargir les connaissances des participants sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation adéquates dans les zones côtières, afin qu'ils soient mieux à même de prendre des décisions et de légiférer dans ce domaine aux niveaux national, régional et mondial. L'accent sera mis sur le renforcement des contributions nationales en y intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation spécifiquement liées aux ressources côtières et marines. Ces mesures permettront d'augmenter la résilience des zones côtières et de leurs écosystèmes face aux changements climatiques.

3) **Zones arides, déserts et oasis.** Quelque 110 pays – c'est-à-dire la majorité des pays du monde – sont touchés par des processus plus ou moins avancés de désertification. Ce phénomène crée des situations d'insécurité alimentaire, de famine et de pauvreté. En 2015, près de 500 millions de personnes vivaient dans des régions touchées par la désertification, en particulier en Asie du Sud, en Asie de l'Est, dans la région du Sahara y compris en Afrique du Nord, et au Moyen-Orient y compris dans la péninsule arabique.

Les espèces végétales et animales ainsi que les êtres humains vivant dans des zones arides ont élaboré des stratégies uniques pour pouvoir faire face à la variabilité du climat dans ces régions. Cela dit, les changements climatiques mettent toujours plus en péril les personnes vivant dans des régions déjà dégradées ou touchées par la désertification. Les changements climatiques peuvent en effet aggraver les processus de dégradation des terres, notamment en accentuant l'intensité des précipitations, les inondations, la fréquence et la gravité des sécheresses, le stress thermique, les périodes sèches, les vents, l'élévation du niveau de la mer, l'action des vagues et la fonte du pergélisol. On s'attend à ce que, dans les zones arides, les changements climatiques et la désertification réduisent la biodiversité ainsi que la productivité des cultures et du bétail, et à ce qu'ils modifient la diversité des espèces végétales.

De nombreuses activités visant à lutter contre la désertification peuvent contribuer à l'adaptation aux changements climatiques avec des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation. Ces activités peuvent aussi enrayer la perte de la biodiversité et avoir des conséquences positives pour la société en matière de développement durable. Réduire, infléchir ou même empêcher les processus de désertification permettrait d'augmenter la fertilité des sols, d'améliorer le stockage du carbone dans les sols et la biomasse, et de renforcer la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

Si les pays réalisent pleinement les contributions nationales auxquelles ils s'étaient initialement engagés en 2016, et s'ils se préparent à un deuxième cycle de contributions plus vastes, plus clairement définies et plus ambitieuses – prévoyant des actions spécifiques en faveur des zones arides, des déserts et des oasis –, le changement d'affectation des terres pourrait faire de la planète, d'ici à 2030, non plus une source nette d'émissions anthropiques de gaz à effet de serre (comme cela a été le cas entre 1990 et 2010), mais un puits net de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, la table ronde sur les zones arides, les déserts et les oasis visera avant tout à élargir les connaissances des participants sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation adéquates dans les régions dégradées et touchées par la désertification, afin qu'ils soient mieux à même de prendre des décisions et de légiférer dans ce domaine aux niveaux national, régional et mondial.

4) **Forêts et prairies.** Les forêts sont des piliers des écosystèmes terrestres, des cultures et de la subsistance des êtres humains. Elles jouent un rôle prépondérant dans la composante terrestre du système climatique mondial. Près de quatre milliards d'hectares de forêts dans le monde échangent en permanence du dioxyde de carbone avec l'atmosphère. Les forêts absorbent non moins de 25 pour cent des émissions de carbone chaque année. Les prairies et les pâturages naturels sont également d'importants puits de carbone, et ils offrent une biodiversité et des services écosystémiques essentiels pour le renforcement de la résilience de l'agriculture.

Malheureusement, la déforestation et les effets des changements climatiques sont une menace constante pour les forêts. La déforestation ainsi que d'autres changements d'affectation des terres effectués par l'homme sont à l'origine de 13 pour cent des émissions anthropiques de dioxyde de carbone dans le monde, ce qui en fait des causes majeures du réchauffement de la planète. Les changements climatiques peuvent aggraver la fréquence et l'intensité des sécheresses, des inondations, des invasions de parasites et des incendies de forêt. Ces phénomènes peuvent à leur tour avoir des conséquences catastrophiques pour les forêts en libérant leurs réserves de carbone et en les empêchant, provisoirement ou définitivement, d'absorber le carbone de l'atmosphère. La diminution de la superficie des forêts met en péril non seulement les moyens de subsistance des êtres humains, mais aussi plus de la moitié des espèces végétales et animales connues vivant dans ces régions.

Une gestion et une protection efficaces des forêts et des prairies sont donc essentielles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Les pays peuvent contribuer pour beaucoup à la protection, à l'expansion, à la gestion et à la reconstitution des forêts pour qu'elles puissent libérer leur potentiel, notamment en prévoyant des activités portant sur les forêts dans leurs contributions nationales. Presque toutes les contributions nationales que les pays ont initialement soumises en 2016 tiennent compte des impacts de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et du secteur forestier sur les changements climatiques. Aussi, la plupart des pays considèrent la reconstitution, la gestion et la protection des forêts naturelles et/ou des plantations forestières comme d'importantes atténuations portant sur des éléments terrestres. En tout, 77 pour cent des contributions nationales portent sur des mesures courantes ou planifiées dans le secteur forestier, 74 pour cent prévoient des objectifs ayant trait aux forêts, 55 pour cent considèrent que les forêts font partie des objectifs à l'échelle de l'économie, et 71 pour cent prévoient des mesures concernant les forêts dans les plans d'adaptation.

Toutefois, les contributions nationales portant sur les forêts ne prévoient pas systématiquement des objectifs spécifiques. Aussi, cette table ronde visera avant tout à élargir les connaissances des participants sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation et d'atténuation adéquates dans les forêts et les prairies. Les parlements seront encouragés à travailler avec leurs gouvernements et à intensifier les efforts de coopération visant à réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts en renforçant les contributions nationales avec des solutions fondées sur la nature. Ces solutions prévoiront par exemple des objectifs et des cibles sectoriels plus ambitieux pour protéger, rétablir et assurer l'utilisation durable des forêts et des prairies et pour contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance, à la réduction des inégalités, à la garantie de la sécurité alimentaire et hydrique pour tous, au renforcement de la résilience, et à l'optimisation de la conservation de la biodiversité.